

Offre exclusive

Du 18 novembre au 24 décembre 2024

boulanger
LE CLUB

boulanger
LE CLUB+

boulanger
LE CLUB
INFINITY⁽¹⁾

10% 
offerts
sur votre cagnotte⁽²⁾
pour tout achat
des produits de
la gamme JURA



(1) Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.

(2) Du 18/11 au 24/12, 10% offerts sur votre cagnotte pour tous les clients membres ou nouveaux membres du club, Club+ et Club Infinity pour l'achat d'une machine JURA (-1021551, 1068321, 1077848, 1098711, 1116973, 1127474, 1131183, 1131189, 1141824, 1145123, 1147221, 1153110, 1154469, 1154470, 1154509, 1154512, 1154541, 1160533, 1160534, 1162222, 1162223, 1170027, 1170030, 1170052, 1177992, 1177993, 1184901, 1184902, 1184903, 1184904, 1186287, 1186289, 1186290, 1186341, 1186342, 1186343, 1186344, 1186345, 1190725, 1199616, 1200744, 1200746, 1200747, 1200748, 1202402, 1206961, 1206962, 1208929). Le client bénéficie de l'offre de cagnottage offerte par Boulanger, correspondant au produit acheté sur boulanger.com, sur l'application et en magasin. Les euros correspondants seront crédités automatiquement dans la cagnotte au seizième jours après la délivrance du dernier produit de la facture et sont valables jusqu'au 31 décembre 2024, selon les conditions prévues dans les CGU du Club+, disponibles sur boulanger.com et en magasin. **Limité à 100€ sur la cagnotte. Voir conditions détaillées dans la notice d'information de l'assurance Club INFINITY. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLAN COURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.**